

N°2024-09/65B

---

**Objet : MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA LSD TRANCHE 4 AVENANT N°1.**

---

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 septembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

<b>Nombre de membres afférents au Bureau :</b>	10	<b>Pour :</b>	8
<b>En exercice :</b>	10	<b>Vote :</b>	<b>Contre :</b> 0
<b>Présents :</b>	8	<b>Abstention :</b>	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

**Absent excusé :** Nathalie PINEAU, Louis SALA.

**Secrétaire de séance :** Jean ROMEO

**Date de convocation :** 11 septembre 2024

---

Le Président expose à l'assemblée,

La Communauté de communes Sud Roussillon a notifié en date du 1<sup>er</sup> février 2022, un marché subséquent de Maîtrise d'Œuvre N° 20220103MS avec le groupement BE2T/JCK INGENIERIE, pour l'aménagement de la Liaison Structurante Durable Tranche 4 – Voie du Moulin sur les communes de Saint-Cyprien et Latour-Bas-Elne, à hauteur de 17 500 € HT (taux de rémunération de 4 % appliqué à 437 500 € HT de travaux estimés).

Les travaux prévus par le programme des travaux initial ont évolués à l'issue des présentations des différents avant-projets et aussi, du fait d'un aménagement nouveau réalisé à proximité.

En effet, la commune de Saint-Cyprien a en 2023, réalisé un nouvel accès au cimetière par la voie du Moulin objet de l'aménagement. Ces travaux créant une nouvelle entrée, nous ont questionnés durant la phase AVP et il a été décidé de basculer la voie douce de 3.00 m de large, du côté du cimetière en lieu et place du trottoir existant, conservé dans le programme initial.

De plus, le trottoir opposé a dû être revu, il a donc été décidé de maximiser l'implantation d'espaces verts, de créer un cheminement piétons PMR, côté ZAE Las Hortes, afin de continuer à mieux desservir les commerces et les artisans à pied en toute sécurité.

Aussi l'aménagement des espaces verts au point de vue technique a été revu afin d'intégrer des adaptations aux restrictions en eau.

L'état de surface des deux giratoires s'étant dégradé en deux années, dû au trafic de poids lourds régulier et plus important, et au vu de leur vétusté (réalisé en 2007 pour celui côté rue Delattre et 2012 pour celui côté rue Courteline), il a été décidé de rénover la couche de roulement (les structures étant bonnes) dans un souci d'entretien, de sécurité et de cohérence d'aménagement.

Enfin, l'inflation est venue faire augmenter l'enveloppe dédiée aux travaux entre 2022 et 2024.

Le taux de rémunération de 4 % appliqué reste inchangé pour 652 750€ HT de travaux prévus.

En conséquence, et après une nouvelle proposition du bureau d'études, le délai initial de 3 semaines est prolongé de 2 semaines à la vue des études complémentaires, cela porte le délai total à 5 semaines, de même que la modification du programme des travaux a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 8 610.00 €
- Montant TTC : 10 332.00 €
- % d'écart introduit par l'acte modificatif : 49.20%

Ainsi, le nouveau montant du marché public s'établit comme suit :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 26 110.00 €
- Montant TTC : 31 332.00 €

**LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

↳ **APPROUVE** l'avenant n°1 du marché n°20220103MS, tel que présenté,

↳ **IMPUTE** la dépense correspondante au Budget Principal de la Communauté de communes Sud Roussillon,

↳ **AUTORISE** le Président ou son Représentant dûment habilité, à signer l'avenant et tout acte utile en la matière,

↳ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du Conseil de Communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**

